Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202683-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 7 juillet 2026

N° 2026/83

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, Mme MIRA, M. ANGER, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. DESTAYS, Mme NOEL, M. DUGUE, M. GUERIN

Procurations : de Mme NOEL à M. DEWASMES ; de M. GUERIN à Mme ALIX DRUAIS ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

10- Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs – proposition de commissaires

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné sollicite la municipalité afin de proposer 2 commissaires ayant vocation à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Chaque commune de l'intercommunalité désignera 2 noms dont 1 titulaire et 1 suppléant, à l'exception de La Mézière qui en désignera 4, afin de constituer une liste de 40 noms au total.

Les membres de cette commission seront ensuite désignés par la DRFiP parmi cette liste.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil communautaire.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissantes de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'une commune de l'intercommunalité, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

M. le Maire propose de désigner M. Yves MAILLARD et M. Emmanuel RENAULT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202683-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 2 noms :

Titulaire :

M. Yves MAILLARD – 2 rue Pierre Hubert - retraité

Suppléant :

Emmanuel RENAULT - 23 ZA la Croix Couverte – Commerçant

ADOPTÉ : 13 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 7 juillet 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

